



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

caisses

Question écrite n° 75649

Texte de la question

M. René-Paul Victoria attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la maîtrise des dépenses de santé, En effet, dans son rapport 2005 sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale, la Cour des comptes a souligné l'impossibilité pour les systèmes d'information de l'assurance maladie de fournir des données utiles à la maîtrise de la prescription et de la consommation de soins, L'absence de codage général des actes ou des médicaments prescrits permettant de les lier à une pathologie ne permet pas de repérer les abus à l'occasion de leur remboursement. Alors que la réforme de l'assurance maladie a mis l'accent sur les prescripteurs, en instituant le médecin référent, et sur les patients, en diminuant le taux de remboursement, chacun serait en droit d'attendre de l'assurance maladie des améliorations de gestion afin de mieux maîtriser les flux financiers passant par son intermédiaire. Ces améliorations passent notamment par un meilleur traitement de l'information, rendu possible depuis 1993 par le code de la sécurité sociale. Aussi, il souhaiterait connaître les recommandations données par le Gouvernement aux instances gestionnaires de l'assurance maladie pour moderniser leurs systèmes d'information afin de mieux maîtriser la prescription et la consommation de soins.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75649

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9668